

PRÉCISIONS JUGEMENT NOV 2009

1) AMÉNAGEMENT POUR LES GYMNASTES DE LA CATÉGORIE AVENIR :

Les Fédérales Benjamines sont limitées à 7 difficultés ne pouvant pas dépasser le niveau E, alors que les « Avenir » pour janvier 2010 sont autorisées à présenter 8 difficultés jusqu'aux F.

Suite à certaines demandes et ceci, afin de ne pas limiter de jeunes gymnastes au fort potentiel que l'on destine à la catégorie Avenir, nous avons décidé d'autoriser en championnat régional et de zone les Fédérales Benjamines à **présenter une 8ème difficulté** de niveau F ou moins. **Cette difficulté ne figurera pas sur la fiche technique** et ne sera **pas comptabilisée dans la note D1** du championnat régional et de zone ; cela pour ne pas favoriser une course à la difficulté avec des gymnastes qui n'ont pas le profil. Ceci devrait permettre à des gymnastes déjà ciblées pour la catégorie Avenir de travailler dans leur enchaînement une difficulté F sans être pénalisée. Cette autorisation ne sera pas valable en finale Fédérale Benjamine de janvier.

2) ML IMPOSÉ

Le ML imposé des Fédérales Benjamines et « Avenir » est noté comme l'an dernier, avec les mêmes fiches D1 et Artistique, et ce malgré les changements du code ; ce ML a été composé pour 4 ans.

3) NOUVELLE VERSION DU CODE

Une nouvelle version (en anglais) du code de pointage est sortie sur le site de la FIG. Cette nouvelle version sera appliquée à partir de janvier 2010 pour les compétitions internationales, et sera appliquée par le secteur haut niveau. Par contre, la vie fédérale ne suivra en aucun cas ces modifications pour la saison en cours. Pour les DN, où les deux secteurs se rencontrent, la notation se fera sur le code de janvier 2009 ; des aménagements restent à trouver pour les individuelles A qui évoluent en DN pour permettre à chaque secteur de se rencontrer sans être défavorisé.

4) PRÉCISIONS JUGEMENT

- En cas de chute d'engin lors de la réalisation d'une maîtrise avec lancer, deux cas de figure :
 - la trajectoire du lancer est correcte, le rattraper est raté (chute) : dans ce cas les maîtrises (D2), ainsi que la D1 du lancer sont attribuées, celles du rattraper sont annulées,
 - la trajectoire du lancer est incorrecte (de travers, en AR), toute la D2 et la D1 du lancer et du rattraper sont annulées.
- Lors d'un rattraper en tournant \circlearrowleft , il est indiqué dans le code que la rotation du corps doit se faire sur un pied, en sautant, ou en renversement. Pour éviter des interprétations multiples avec changement d'orientation du corps que beaucoup annoncent \uparrow lors de la réalisation d'une rotation rapide sur deux pieds type déboulé, ce type de rattraper en rotation sera accepté en rotation du corps : \circlearrowleft . Mais en aucun cas il ne peut être annoncé deux critères pour le corps type $\circlearrowleft \uparrow$, sauf dans le cas des 3 difficultés de souplesse et de rotation qui ont été annoncées lors des dernières précisions.
- \circlearrowright Ce symbole d'équilibre instable ne doit pas être utilisé lorsque l'engin est complètement bloqué et qu'il n'y a pas de risque de perdre l'engin, en particulier engin coincé sur des éléments corporels statiques ; sauf ballon dans le dos. Cette maîtrise est à utiliser pour un engin posé sur surface réduite du corps (pied, nuque...) avec risque de perte, ou tenu sans main pendant des éléments corporels avec rotation autour de l'axe vertical ou horizontal... En règle générale : s'il y a un risque de perdre l'engin, il y a équilibre instable.